

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-286-1920 nommant M. Keller, directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine, membre ad hoc du Conseil d'administration pour la séance du 12 août 1920.

n° 15-286-1920

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 août 1920

Numéro JO
n° 286 du 30/08/1920

Date du numéro
30 août 1920

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Cote Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 11 mars 1917. portant réorganisation du conseil d'administration de la Colonie : Vu l'arrêté du 20 juin 1919, nommant M. Marill membre suppléant du Conseil d'administration de la colonie.

Vu l'absence de quatre des membres notables du Conseil d'administration,

TEXTE INTÉGRAL

Article premier — M. Keller, Directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine, nommé membre du Conseil d'administration ad-hoc, pour siéger dans la séance du 12 août 1920, en remplacement de M. Marill, momentanément absent de la colonie. Art. 2 Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera

E. LIPPMANN.